

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 6 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le jeudi 24 août 2023, s'est réuni le mercredi 6 septembre 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas		X	Christian BODERE		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne		X			
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X			19H00	
DEFANTE Antoine		X	Roger PERON		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X			
KERRIOU Christian		X	Gaëlle LE GALL		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X				
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle		X	Christine COCHOU		
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 15 au début de la séance
- votants : 21

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Affiché le

ID : 029-212900724-20230913-DEL2023_065-DE

17) Del 2023-065 T Informations faites au conseil sur les délégations du maire

Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

- Attribution de 6 concessions funéraires
- Modification des contrats et matériel téléphoniques Mairie (standard et matériel fixe, abonnements fixe et mobile) pour un cout total mensuel de 983.38 € TTC / mois. Gain de 5 000 € par an (sur 16 000 € actuellement). Entreprise Egit Pro.
- Marché démolition de la Maison Spagnol. Ent Bigoudène de Terrassement 23 850 HT
- Contrat de Maîtrise d'œuvre avec l'architecte (Pictures Architecte) et autres missions relatives au pôle dentaire. Après mise en concurrence assurée par Aiguillon dans le cadre de l'AMO que lui a confiée la commune. Prestations conformes aux estimations faites par Aiguillon (43 236.23 € HT)
- Chemin des communaux Rénovation. Ent.Belocq 55 835 € HT
- Jeux Moulin Mer Ent. MECO 35 538 € HT
- Convention d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre avec FIA (rénovation énergétique du CLC) 1 800 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé rapporteur, et en avoir délibéré, en prend acte.

Fait au Guilvinec, le 06/09/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

